

La réforme des collectivités territoriales inquiète le comité départemental olympique et sportif

Le comité départemental olympique et sportif du Loiret (CDOS) fêtait son 30^e anniversaire, jeudi soir, à l'espace George-Sand de Chécy, dans l'agglomération orléanaise.

Après les discours des présidents, Jean Ros, l'ancien, et Michel Brender, l'actuel, c'était au tour de Daniel Vaillau, vice-président du CROS de Poitou-Charentes, de faire un exposé sur la réforme des collectivités territoriales et sur son incidence sur le mouvement sportif. Il a débuté en précisant : « Tous les repères qui structuraient les sports changent en même temps. La disparition de la clause générale des collectivités locales risquerait d'entraîner la disparition de nombreux clubs et associations, qui ne pourraient plus disposer de soutiens financiers comme auparavant, à cause de l'interdiction du cumul des subventions du département et de la région. »

Le projet prévoit néanmoins une dérogation pour la



JEUDI, A CHÉCY. Le comité départemental olympique et sportif a pu exprimer ses inquiétudes sur l'avenir du sport.

culture, le tourisme et le sport. Mais qu'en sera-t-il après les élections de 2012 ?

Mieux gérer l'argent du sport

Antoine Carré, conseiller général (UMP), est intervenu en indiquant « en avoir assez de voir le fric gaspillé par tout le sport professionnel sans aucune

retombée. Le vrai débat est là ». Pour le sénateur Jean-Pierre Sueur (PS), la grande question est de savoir : « Concernant le sport, que doit faire la région, l'intercommunalité ou la commune ? Pour ma part, je ne voterai pas une loi qui limiterait la liberté d'action dans le domaine sportif. »

Une commission paritaire

devait se réunir, aujourd'hui, afin de parvenir à un compromis.

Patrick Donnadieu, directeur départemental de la cohésion sociale, représentant le préfet, a conclu en précisant que « l'État voulait faire des économies sur les dépenses publiques tout en facilitant l'insertion sociale ».